

DÉLIBÉRATION

Bureau du 27 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° DBS2024-12

Objet : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 12 juin 2024

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. Michel CHARIAU, 2^{ème} Vice-Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 20 novembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 12

Nombre de délégués présents : 5

Nombre de délégués représentés : 4

QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

QUORUM pour la présente délibération : 5 délégués présents + 4 pouvoirs correspondant à 13 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Virginie THOBOR

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PEUTOT

Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le rapport n° DBS2024-12,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du Bureau du 12 juin 2024.

Michel CHARIAU
2^{ème} Vice-Président de Seine-et-Marne Numérique



Date de mise en ligne le 29 novembre 2024